

COMMUNE DE BELLEVAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2016 - 20H00

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, MEYNET Gilbert, FAVIER-BRON Mireille, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, VOISIN Christine, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne.

Absent excusé : VOISIN Benoît

Secrétaire de séance : Pascal FAVIER-BRON

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 30 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Accord à l'unanimité pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Cadeaux départs à la retraite. Ce point devient le point n° 7.

ORDRE DU JOUR :

20160627_01 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Validation de l'organigramme des cellules de gestion de crise et du plan iode

Le maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde élaboré en 2010 est en cours de mise à jour. Par délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2016, le cabinet UGUET a été missionné pour la réalisation de ce travail qui a commencé le 26 avril 2016. Trois réunions de travail ont suivi où ont été mis à jour notamment l'organigramme des cellules de gestion de crise ainsi que le plan iode qu'il convient de faire valider.

Après exposé du maire et présentation des documents, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'organigramme des cellules de gestion du Plan Communal de Sauvegarde mis à jour
- Valide le plan de distribution de pastilles d'iode en cas d'accident nucléaire (plan iode) mis à jour

20160627_02 : LOTISSEMENT DES PARCHYS : Vente du lot n°2

Une offre d'achat concernant le lot n°2 (parcelle F 3783) d'une superficie de 730 m² a été transmise par l'agence Vallée Verte Immobilier chargée de la commercialisation des lots du lotissement des Parchys, pour un prix de vente de 83 000.00 € TTC net vendeur.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'offre d'achat de Mr BAIS Jordane et Mme GLOMON Ludivine transmise par Vallée Verte Immobilier pour le lot n°2, parcelle F 3783 d'une superficie de 730 m² au prix de 83000 € TTC net vendeur.
- Charge le maire de faire le nécessaire et de signer l'acte à intervenir à l'Office Notarial de BOEGE (74).

20160627_03 : AIRE DE JEUX : Choix du site

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 30 mai dernier concernant le projet de mise en place d'une aire de jeux au Chef-Lieu. Il rappelle également que ce projet est financé par le Syndicat des Alpes du Léman.

Il a été étudié plusieurs sites pour l'implantation de cette aire de jeux :

- Terrain devant l'église à droite
- Copropriété des Contamines côté Châtelard
- Près du jardin alpin vers le grenier de Mr Cornier

La première solution près de l'église n'est pas retenue car trop proche de l'édifice religieux. Concernant la seconde solution, une rencontre avec les copropriétaires du bâtiment des Contamines a été organisée pour présenter le projet, une réponse défavorable a été donnée.

Enfin concernant la troisième, contact a été pris avec Monsieur Cornier Joseph, propriétaire de la parcelle cadastrée section F n° 2482 située près de l'église, côté ouest du jardin alpin. Une rencontre sur le terrain a eu lieu entre Mme CORNIER-PASQUIER Anne, Adjointe, Présidente des Alpes du Léman et le propriétaire. Monsieur Cornier Joseph a donné son accord pour l'implantation de l'aire de jeux sur sa parcelle. Une convention de mise à disposition gratuite sera mise en place.

Des travaux de terrassement seront nécessaires, et la haie paysagère devra être supprimée. Un devis sera demandé pour ces différents travaux.

Gilbert MEYNET évoque le terrain près du presbytère, plus visible et accessible depuis la place. Le maire indique que le terrain est trop étroit, il faudrait détruire le mur de pierres. De plus, on ne connaît pas le devenir du bâtiment du presbytère.

Après exposé du maire, le conseil municipal par 12 voix pour et 2 abstentions :

- Retient l'emplacement situé sur la parcelle de Mr CORNIER Joseph cadastrée section F n° 2482, à côté du jardin alpin
- Charge le maire de faire le nécessaire

20160627_04 : HALTE-GARDERIE MUNICIPALE D'HIRMENTAZ : Tarifs saison 2016/2017

Dans le cadre de la préparation de la **saison d'hiver 2016/2017** à la halte-garderie municipale d'Hirmentaz, le maire présente les tarifs proposés par la responsable.

Après analyse et discussion, le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 abstentions, et 2 qui souhaitent maintenir les tarifs proposés par la responsable :

- retient les tarifs proposés, sauf celui de la journée qui est modifié,
- les fixe ainsi pour la **saison d'hiver 2016/2017** :

TICKETS	En Euros
Heure simple	10.00
Demi-journée	18.00
Journée	31.00
Forfait 6 ½ journées	90.00
Forfait 6 journées	165.00
Supplément par jour si garde entre 12 h et 13 h 30 (repas non fourni)	9.00

20160627-05 : SKI-CLUB ALPIN : Demande de prise en charge d'une ligne téléphonique

Michel CONVERSE, adjoint responsable avec Claudine VUANO des relations avec les associations donne lecture d'un mail adressé par le Président de l'Association du Ski-Club de Bellevaux sollicitant la commune pour la prise en charge de la ligne téléphonique située dans le local du Ski-Club, et l'intégration du bus dans le contrat assurance flotte automobile de la commune.

Concernant l'assurance du bus, la commune n'étant pas propriétaire du véhicule, elle ne peut donc pas l'assurer.

Pour la prise en charge de la ligne téléphonique, Claudine VUANO fait savoir au conseil municipal qu'elle est en contact avec les services d'Orange pour revoir un certain nombre de contrats afin de réaliser des économies.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas répondre favorablement à la demande du Ski-Club de Bellevaux.

20160627_06 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU DOMAINE SKIABLE DU ROC D'ENFER : Mise en place d'une commission de suivi

Dans le cadre de la délégation de service public signée avec la Commune de Saint Jean d'Aulps concernant l'exploitation du service de remontées mécaniques et du domaine skiable de la Chèvrerie, l'article 3 de la convention stipule de mettre en place un cadre de rencontre entre la commune de Bellevaux et l'exploitant

permettant de faire régulièrement le point sur les conditions et modalités d'exploitation du domaine et des installations. Dans ce contexte, il a été prévu la mise en place d'une commission de suivi constituée de trois représentants de la commune de Bellevaux désignés par le conseil municipal en son sein, dont le Maire, et présidée par celui-ci.

Le maire invite les conseillers à présenter leur candidature afin de désigner les deux autres représentants de la commune.

Quatre candidats se présentent : Anne Cornier-Pasquier, Régis Pasquier, Nadine Batut, Hélène Jacquier.

Il est procédé aux opérations de vote, et après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 14 - suffrages exprimés : 14 - 1 bulletin blanc = 13

- Anne Cornier-Pasquier	10
- Régis Pasquier	4
- Nadine Batut	4
- Hélène Jacquier	4
- Pascal Favier-Bron	2
- Michel Converset	1

Anne-Cornier Pasquier est élue.

Il est procédé à un second tour. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 14 - suffrages exprimés : 14 - 2 bulletins blancs = 12

- Régis Pasquier	2
- Nadine Batut	5
- Hélène Jacquier	4
- Pascal Favier-Bron	1

Nadine Batut est élue.

Par conséquent, les représentants de la Commune de Bellevaux, membres de la commission de suivi de la délégation de service public sont :

- **Jean-Louis Vuagnoux, maire**
- **Anne Cornier-Pasquier, adjointe**
- **Nadine Batut, conseillère municipale**

20160627_07 : ECOLE COMMUNALE - CADEAUX DE DEPART A LA RETRAITE

Le maire informe le conseil municipal du départ en retraite à la fin de cette année scolaire 2015/2016 de deux enseignants de l'école communale : Mr LADROUE Ludovic, directeur et Mr STEVENOT Jean-Marie, professeur des écoles.

Compte tenu des nombreuses années qu'ils ont passées au service des enfants de l'école publique, Il propose de leur offrir un cadeau de départ.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour un montant de cent euros à chacun.

20160627_08 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner. La commune n'a pas de projets particuliers sur les biens désignés et ne souhaite pas solliciter la CCHC, titulaire du droit de préemption, pour rétrocéder ce droit.

- Parcelle bâtie E 2715 au lieudit «Les Mouilles », propriété de Mr et Mme ALIAGA Ramon
- Parcelles E 2729 et E 2732 au lieudit « Sous le Bois », propriété de Maisons Savoie Léman

Questions et informations diverses :

- **SESAT/SAEML : - demande de tarif pour l'eau des canons à neige
- problème de stationnement**

Le maire informe le conseil municipal des échanges qui ont lieu lors du conseil d'administration du 16.06.2016 concernant les tarifs de l'eau et les problèmes de stationnement. La commission eau et assainissement est chargée d'étudier ce sujet, les tarifs de l'eau et de l'assainissement devant être approuvés lors de la prochaine réunion de conseil. Concernant le problème des parkings, plusieurs possibilités sont en cours d'étude.

- **BUREAU DE POSTE : mise en place d'une Agence Postale**

Compte-rendu de la dernière rencontre avec Monsieur DERONZIER concernant le devenir de la Poste de Bellevaux et l'éventualité de mise en place d'une agence postale. Chacun est appelé à y réfléchir afin de faire très prochainement une proposition.

- **Contentieux Commune / SCI KERN**

Le maire informe le conseil municipal qu'une procédure en référé a été engagée par la SCI KERN devant le Juge des Référés du TGI de Thonon-les-Bains.

- **CCHC : - point sur l'avancement élaboration du PLUi
- avenir des stations de moyenne montagne**

Information est donnée sur l'avancement de l'élaboration du PLUi. La commission d'urbanisme a participé aux différents ateliers du territoire proposés par la CCHC. Le maire donne lecture du résumé des enjeux de l'Etat communiqués le 1^{er} juin dernier.

Transfert de la compétence tourisme : Il est donné lecture de la note de synthèse établi le 13.06.2016 par la CCHC, ainsi que du courrier adressé à la CCHC par le Maire et la Présidente du Syndicat des Alpes du Léman concernant les modalités à envisager pour mettre en œuvre ce transfert et éviter que ce changement ne pénalise trop notre territoire.

- **Propriétaires des chalets de l'alpage de Niffion : demande de régularisation du foncier**

Le maire donne lecture de la demande des propriétaires de chalets d'alpage de Niffion implantés sur le terrain communal qui souhaitent une régularisation concernant l'emprise foncière du bâti. Plusieurs solutions ont déjà étudiées. La solution de vendre le sol des chalets est évoquée et conseil sera pris auprès de Maître DELERCE, notaire de la commune avant toute décision.

- **ANCIENS COMBATTANTS DE BELLEVAUX : projet de mise en place d'une plaque commémorative au cimetière**

Lecture est donnée de la lettre adressée par l'Association des Anciens Combattants de Bellevaux souhaitant ériger au cimetière une plaque commémorative en hommage aux morts des guerres de 1914/1918 et 1939/1945, inhumés en ce lieu. Avis favorable du Conseil Municipal.

Association Les Allobroges du Brevon : Lecture du courrier de remerciement concernant l'organisation des Trails de la vallée du Brevon organisés le 15 mai dernier.

MJC du BREVON : Invitation à l'assemblée Générale du 2 juillet 2016 : Claudine VUANO se propose de représenter le conseil municipal.

Urbanisme : Michel CONVERSE informe le conseil municipal du dépôt d'une DP pour la construction de deux abris de jardin et installation d'une clôture en vue d'un élevage avicole en agro-biologie au lieudit « Chez Girard ». Un avis favorable a été donné.

Vente de lots de bois : Information par Pascal Favier-Bron de la vente de bois réalisée en juin. Un lot n'a pas été vendu.

Travaux de voirie : Les travaux sur la route communale du Champ du Champ du Noyer ont été réalisés. Il reste l'accès au village du Perry qui sera effectué courant juillet.

Repas du Conseil Municipal : Proposition de fixer le repas annuel dans le courant du mois de septembre.

CCHC :

- Terrain de foot : travaux en cours de réalisation

- Gymnase : l'étude de faisabilité a été présentée à la CCHC. La maîtrise du foncier restera à la charge de la commune de Bellevaux.

Bois sec Tête du Mandrou : Régis PASQUIER fait savoir que des plantes sont sèches et qu'un bûcheron propose son intervention. Demander un chiffrage.

Conseil Départemental : FDDT – subventions 2016 : Rencontre vendredi 30.06 des élus départementaux pour connaître les montants des subventions attribuées à la commune de Bellevaux pour les projets de rénovation de la mairie et de la toiture de la salle des fêtes

Ecole communale : Mr Cogne Pierre-Yves a été nommé directeur pour la prochaine rentrée en remplacement de Ludovic LADROUE et Mme Rachel FAVRE professeur des écoles en remplacement de Jean-Marie STEVENOT.

Terrain de tennis des Mouilles : Christine Voisin fait savoir qu'il est impraticable. L'intervention des services techniques est nécessaire pour retirer la mousse au karcher avant mise en place du filet.

Skate Park : Il est signalé que certains équipements sont dangereux. A voir sur place pour changer les pièces ou les retirer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.